



Nouvelle Assemblée et Nouveau Président au Conseil économique et social de Wallonie

Ce lundi 3 juin 2013, l'Assemblée générale du Conseil économique et social de Wallonie a été renouvelée, le mandat des 50 membres étant arrivé au terme des 4 ans (1).

L'Assemblée a procédé à la désignation du Président et des Vice-Présidents du CESW pour la période 2013-2015. M. Vincent REUTER (UWE) succède Thierry BODSON (FGTB) à la Présidence du CESW et ce, suivant le principe de l'alternance mis en place en 1996 (la Présidence est assurée alternativement – pour une période de deux ans – par un représentant du monde patronal et un représentant du monde syndical).

M. Vincent REUTER est l'Administrateur délégué de l'Union wallonne des Entreprises. M. REUTER a déjà été Président du CESW, de 2005 à 2007 ; il est membre de l'Assemblée générale et du Bureau du CESW depuis 2002.

La réunion de l'Assemblée de ce 3 juin a été suivie d'une cérémonie à laquelle ont participé une centaine de personnes, parmi lesquelles plusieurs Ministres des Gouvernements régionaux et communautaires ainsi que des représentants du monde politique, économique et social. Lors de cette séance, le Ministre-Président de la Wallonie, M. R. DEMOTTE, le Président sortant, M. Th BODSON et le nouveau Président du CESW, M. V. REUTER sont intervenus successivement.

Rappelons que le Conseil économique et social de la Région wallonne, institué par le décret de mai 1983, est un organe régional de consultation et de concertation. Composé de manière paritaire, le CESW réunit les interlocuteurs sociaux wallons, à savoir les représentants des organisations patronales (Union wallonne des Entreprises, Entente wallonne des Classes moyennes, Union francophone des Entreprises non-marchandes, Fédération wallonne de l'Agriculture) et syndicales (Comité régional wallon de la CSC, Interrégionale wallonne de la FGTB, Centrale générale des Syndicats libéraux de Belgique).

Le CESW exerce les missions qui lui ont été confiées par le décret de 1983, c'est-à-dire :

- une mission d'études, d'avis et de recommandations sur toutes les matières de compétence régionale ;
- une mission d'organisation de la concertation entre le Gouvernement et les interlocuteurs sociaux wallons ;
- le secrétariat de Commissions et Conseils consultatifs (plus de 30 à ce jour).

(1) La liste des membres est disponible sur le site internet du CESW www.cesw.be

Suivez l'actualité du CESW sur les réseaux sociaux :



@ceswallonie



ceswallonie



Conseil économique et social de Wallonie